



L'analyse de mon contrat d'assurance (en viticulture)



Objectifs :

Analyser les risques assurables et les contrats d'assurance pour optimiser la couverture de son exploitation

Public & prérequis :

Exploitants viticoles alsaciens.

Modalités

2 jours (14 heures)

13 et 14 avril 2021
à Sainte Croix en Plaine

8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Intervenant :

Olivier Bohn, conseiller expert en assurances, Chambre d'agriculture Moselle.

Coût de la formation : 340 €
(nets de taxes)

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **74 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 2 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité agricole : **non concerné**

Salarié d'une entreprise affiliée Ociat : **280 €**
(possibilité de prise en charge—voir conditions sur www.ociat.fr)

Autre salarié/particulier : **340 €**



Eligible

Votre entreprise est adhérente à Mes Services Agricoles, profitez de la gratuité d'une formation par abonnement tous les 3 ans (uniquement chef/associé/collaborateur exploitant à jour des cotisations MSA)

R044/2021

Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 – Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

Contenu :

- ◆ Les risques assurables liés à une exploitation viticole
- ◆ Les risques inassurables actuellement
- ◆ Le contrat d'assurance, ses différents éléments et ses obligations
- ◆ Les assurances des biens : analyse de contrats
- ◆ La responsabilité et l'assurance recours conseil.
- ◆ Les assurances de personnes.

Méthodes pédagogiques :

Présentation vidéo projetée, travail individuel et synthèse collective.

JE M'INSCRIS :



Responsable de stage :
Jean-Paul RINGEISEN, tél. 03 89 20 97 72
jean-paul.ringeisen@alsace.chambagri.fr

Formation cofinancée par :



Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente sur demande et sur alsace.chambre-agriculture.fr/formation/formation-professionnelle/conditions-generales-et-engagements-dqs

SUP.COM.ENR.1—version du 17-07-2019